

**RAPPORT N° 97/6-05**  
**au Conseil Municipal**

**OBJET**

**BUDGET SUPPLEMENTAIRE 1997**  
**DU BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT**

Afin de réaliser les réajustements nécessaires aux inscriptions budgétaires, j'ai l'honneur de vous demander de m'autoriser à apporter les modifications suivantes au Budget Annexe 1997 de l'Assainissement :

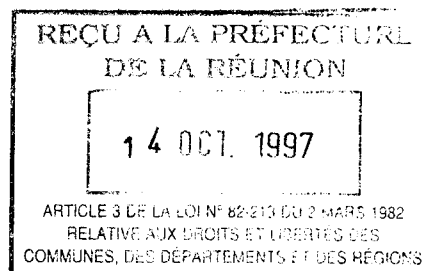
**3233236,80 F en section d'investissement,**  
**0,00 F en section d'exploitation.**

Les opérations sont détaillées dans les tableaux figurant en annexe.

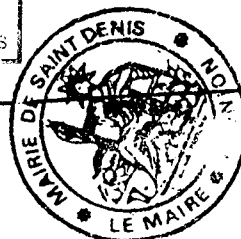
Les dépenses d'investissement comprennent principalement les reports du compte administratif 1996 à hauteur de 2502932,75 F et le déficit d'investissement de 1996 qui était de 1359279,34 F.

Les recettes de la section d'investissement sont, elles, constituées d'une part de l'excédent d'exploitation de 1996 (2766060,80F) et d'autre part d'un emprunt de 1121450F permettant de couvrir le besoin de financement de cette section.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



**POUR LE MAIRE ABSENT**  
**LE PREMIER ADJOINT**  
**Alain ARMAND**



**DELIBERATION N° 97/6-05  
du Conseil Municipal  
en séance du vendredi 03 octobre 1997**

**OBJET**

**BUDGET SUPPLEMENTAIRE 1997  
DU BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Collectivités Territoriales (ancien Code des Communes) ;

Sur le RAPPORT n° 97/6-05 du Maire ;

Vu le rapport de Madame Nicole CHAUVET, Conseillère Municipale ;

présenté au nom de la Commission Entreprise Municipale/Finances ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Adopte le Budget Annexe Supplémentaire 1997 de l'Assainissement qui s'élève en dépenses et en recettes à 3233236,80 F.

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis,  
le - 7 OCT. 1997

**POUR LE MAIRE ABSENT  
LE PREMIER ADJOINT  
Alain ARMAND**



REÇU A LA PREFECTURE  
DE LA REUNION

14 OCT 1997

ARTICLE 3 DE LA LOI N° 82-213 DU 2 MARS 1982  
RELATIVE AUX DROITS ET LIBERTÉS DES  
COMMUNES, DES DÉPARTEMENTS ET DES RÉGIONS

ANNEXE AU RAPPORT N° 97/6-05

# BUDGET SUPPLEMENTAIRE 1997

Vu par le Conseil Municipal  
en séance du - 3 OCT. 1997

LE MAIRE



*[Signature]*

Alain ARMAND  
1<sup>er</sup> Adjoint

## BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

### Section d'Investissement

REÇU A LA PREFECTURE  
DE LA REUNION  
14 OCT. 1997

ARTICLE 3 DE LA LOI N° 82-213 DU 24 MARS 1982  
RELATIVE AUX DROITS ET LIBERTES DES  
COMMUNES, DES DEPARTEMENTS  
ET DES REGIONS  
**Credits reportés**

ART.	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
2313001	Travaux d'assainissement	2 502 932,75	467 280,00
001	Résultat reporté	-628 975,29	
005	Autofinancement complémentaire de la section d'investissement	1 359 279,34	
10688	Réserves		-121 554,00
1318	Subventions d'équipement FRAFU		2 766 060,80
1648	Autres organismes		-1 000 000,00
			1 121 450,00
TOTAL.....		3 233 236,80	3 233 236,80

Traitement des odeurs -300 000,00  
Chemin des Acajous -328 975,29

ANNEXE AU RAPPORT N° 9716-05

Vu par le Conseil Municipal

en séance du 3 OCT. 1997

# BUDGET SUPPLEMENTAIRE 1997

LE MAIRE



Alain ARMAND  
1<sup>er</sup> Adjoint

## BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

### Section d'Exploitation

REÇU A LA PREFECTURE  
DE LA REUNION

14 OCT. 1997

ART.	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
606	Fournitures diverses	-1 000 000,00	
6062	Produits de traitement	1 000 000,00	
6611	Intérêts des emprunts	23 000,00	
6711	Intérêts moratoires et pénalités	75 000,00	
6718	Charges exceptionnelles sur opération de gestion	23 450,00	
006	Autofinancement de la section d'investissement	-121 450,00	
TOTAL.....	.....	0,00	0,00

ARTICLE 3 DE LA LOI N° 101 DU 13 SEPTEMBRE 1982  
RELATIVE AUX DÉPENSES COMMUNALES